

## ENSEIGNER L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE DU GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSI AU RWANDA EN 1994

FICHE PÉDAGOGIQUE HISTOIRE



# LE TÉMOIGNAGE FILMÉ D'YVONNE BUHIKARE



**Sahondra Limane, professeure d'histoire-géographie**

**Chloé Créoff, coordinatrice nationale du projet « Construire le monde d'après »**

Ressource pédagogique réalisée dans le cadre du projet national *Construire le monde d'après*  
porté conjointement par la Ligue de l'enseignement et Ibuka France

.....

# INTRODUCTION

.....

Le projet *Construire le monde d'après* vise à encourager, faciliter et accompagner l'enseignement de l'histoire et de la mémoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994 notamment à partir des témoignages des rescapés. Dans ce cadre, ils viennent en effet illustrer, pour la jeune génération, les processus menant des préjugés aux discriminations, puis à l'exclusion et à la déshumanisation, rendant une logique d'extermination possible.

Grâce au soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS), de la Fondation Amnesty International France, du ministère des Affaires Etrangères et de la ville de Paris, **la Ligue de l'enseignement**<sup>1</sup> et **l'association Ibuka France**<sup>2</sup> accompagnent la préparation et la réception d'un témoignage en classe, que celui-ci se fasse en présentiel ou qu'il s'agisse d'un témoignage filmé. Cet accompagnement prend notamment appui sur notre plateforme en ligne dédiée à la gestion pédagogique de la réception d'un témoignage en classe où l'on peut trouver de nombreuses recommandations et ressources pluridisciplinaires adaptées et aux programmes scolaires français :

[www.enseigner-temoigner.org](http://www.enseigner-temoigner.org)

Ce livret pédagogique est adressé aux enseignants qui souhaitent utiliser le témoignage filmé d'un rescapé pour enseigner l'histoire et la mémoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994. Le témoignage présenté dans ce livret est celui de **Yvonne Buhikare** qui peut être présenté à un public scolaire allant de la classe de Troisième à la Terminale.

En se familiarisant avec le vécu personnel de Yvonne Buhikare, les élèves seront amenés à appréhender l'histoire de ce génocide à partir d'une histoire singulière, à repérer et à déconstruire les discours de haine, mais aussi à développer leur pensée critique ou encore à réfléchir aux défis de la reconstruction après un génocide. En effet, les rescapés qui témoignent s'inscrivent dans des expériences singulières qui reflètent un rapport propre au génocide (avant, pendant et après) lié aux conditions de vie, de survie et de devenir de chacun. Toutes ces expériences se logent par ailleurs dans une histoire collective qui les invitent à un certain « *devoir de vérité* » lequel marque aussi la prise de parole des rescapés lors d'un témoignage. Il importe d'en prendre la juste mesure avant de se lancer dans cette expérience du témoignage filmé en classe avec vos élèves.

Dans ce livret pédagogique, nous consacrons une première partie sur l'intérêt pédagogique d'utiliser un témoignage filmé en classe avant de proposer, dans une seconde partie, une approche pédagogique et didactique autour du témoignage de Yvonne Buhikare.

## **1 - POURQUOI MOBILISER LE TÉMOIGNAGE D'UN RESCAPÉ POUR ENSEIGNER L'HISTOIRE DU GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSI AU RWANDA EN 1994 ?**

Enseigner l'histoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda à partir des témoignages des rescapés constitue un moyen efficace de développer l'intérêt des élèves pour un événement historique encore largement méconnu dans les établissements scolaires français. Cet enseignement constitue en effet une approche *originale* des génocides qui vient nourrir leur curiosité et leur envie d'apprendre. L'utilisation du témoignage filmé de Yvonne Buhikare devra permettre de :

### **1. Favoriser une meilleure compréhension de l'événement**

Dans le cadre de notre projet, les élèves ont pu dire combien le témoignage avait été précieux pour eux dans la compréhension de ce qui s'était passé au Rwanda. La grande majorité des élèves relèvent la complémentarité du savoir délivré en classe et celle du témoignage qui est venu toucher leur individualité et leur sensibilité. Le témoignage, perçu comme une expérience unique et privilégiée de transmission d'une mémoire, mobilise en effet l'état émotionnel de beaucoup d'entre eux. Dans ce cadre, l'émotion est pensée comme un moyen d'accéder à la connaissance.

Le rescapé apporte indéniablement une dimension humaine et universelle qui permet de se rendre compte plus concrètement de la mise en place du processus génocidaire. Mettre un visage sur des faits et des statistiques évoqués en classe va permettre aux élèves de mesurer et analyser l'impact du génocide sur un individu mais aussi de développer leur sens critique.

1 <http://laligue.org>

2 <http://www.ibuka-france.org>

Bien que le quotidien d'un élève français d'aujourd'hui soit différent d'un élève rwandais dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, il est possible d'établir des points communs en particulier sur des thématiques liées au monde scolaire et aux liens sociaux. Certaines scènes décrites peuvent ainsi conduire les élèves à s'interroger sur leur propre identité et leur rapport aux enjeux de société. L'expérience du témoignage en classe démontre que le récit du rescapé les amène également à développer un sentiment d'empathie qui les conduit à se questionner sur leur propre capacité à agir.

## **2. Contribuer à une éducation historique, citoyenne et humaniste**

Malgré la difficulté que peut représenter certains passages, le récit de vie est très souvent perçu comme un message de résilience et d'espoir. Chez les rescapés, la prise de parole est souvent marquée par ce désir *de changer le monde par l'éducation*. Contrairement à un auditoire adulte, le jeune public est plus communément considéré par les rescapés comme un auditoire réceptif, attentif et bienveillant auprès duquel ils choisissent de faire ce don, ô combien exigeant, de leurs récits de vie, de leurs souffrances mais aussi de leurs valeurs et espoirs. Les principales motivations évoquées par les rescapés sont marquées par une volonté de transmettre un message puissant sur le vivre ensemble, de rendre hommage à la mémoire des disparus, et de lutter contre le négationnisme.

Les élèves sont à un âge où on découvre, on se questionne, on éveille sa conscience morale dans un contexte national et international marqué, ces dernières années, par une actualité anxiogène et inquiétante selon les propres dires des élèves. Dans ce contexte, il apparaît pertinent et important de leur rappeler, à travers ce témoignage, qu'un *après* est possible autour de la reconstruction. Sur ce point, l'engagement citoyen du rescapé peut être mis en valeur et représente une entrée pour les amener à réfléchir sur la citoyenneté active et ses modes d'actions mais également sur l'engagement et la responsabilité de toutes et tous pour un monde et une société humaniste.

## **3. Mobiliser une source singulière et originale**

Le rescapé n'est pas dépositaire de l'histoire mais d'une mémoire de l'événement. L'utilisation de plusieurs sources permet ainsi aux élèves d'appréhender le travail de l'historien qui est amené à croiser ses sources pour étudier son objet d'étude. Sa tâche est alors celle d'inscrire le témoignage dans un processus de connaissance et de faire histoire à partir de la mémoire livrée. En ne cédant pas à l'émotion seule, il s'agit d'inscrire le récit testimonial, dans un récit historien critique et une compréhension raisonnée de l'histoire et de la mémoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en lien avec les thématiques mises en avant dans les programmes scolaires français.

L'incarnation de l'histoire collective par l'histoire individuelle et intime d'un rescapé favorise ainsi la compréhension de l'histoire du génocide et des mécanismes à l'œuvre dans le processus génocidaire. Dans ce cadre, le témoignage d'un rescapé en classe se révèle utile mais il ne s'improvise pas et doit faire l'objet d'une progression solide pensée en plusieurs étapes que nous allons décrire maintenant.

# **2 - COMMENT MOBILISER LE TÉMOIGNAGE D'UN RESCAPÉ POUR ENSEIGNER L'HISTOIRE DU GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSI AU RWANDA ?**

## **1. La préparation au témoignage**

Le témoignage doit nécessairement être historiquement contextualisé pour être compris par les élèves. Ce travail préparatoire va jouer un rôle déterminant sur la façon dont sera reçue la parole de Yvonne Buhikare. Vous devez impérativement assurer cette étape de sensibilisation et d'information sur l'histoire du génocide perpétré contre les Tutsi à partir d'une séquence pédagogique qui devra fournir aux élèves des clés de compréhension à son témoignage.

Notre expérience de terrain a largement démontré que devant la charge affective forte du récit qu'ils entendent, les élèves peuvent mobiliser des mécanismes de défense qui aboutissent à de nombreux risques tel que l'état de sidération, d'incompréhension, de suppositions, de contre-sens, voire de négationnisme. Face à cette dimension irréelle que peut prendre le récit, les élèves ont pu saisir et mesurer tout l'intérêt de la connaissance historique pour mieux appréhender le récit du rescapé.

Pour vous accompagner, vous conseiller et vous outiller autour de la construction de vos séquences pédagogiques, notre plateforme en ligne explicite les différentes entrées et problématiques mentionnés de façon explicite dans les

programmes scolaires français<sup>1</sup> et suggère des ressources pédagogiques pluridisciplinaires<sup>2</sup> sous différentes formes et sur différentes thématiques.

Parmi les ressources les plus mobilisées, on compte notamment la chronologie des événements présentée dans ce livret (**Fiche n° 1**) et mise à disposition sur la plateforme ainsi que notre court film d'animation : [Enseigner le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda - YouTube](#)

## 2. Le témoignage de Yvonne Buhikare

Avant de visionner le témoignage, il importe de préciser aux élèves que des passages peuvent possiblement heurter la sensibilité de chacun. Le témoignage doit être regardé et entendu sur une base volontaire. Cette annonce doit permettre à chacun de se sentir libre d'exprimer ses craintes tout comme ses attentes et sa motivation à entendre le témoignage d'un rescapé.

Cela peut prendre la forme d'un échange en groupe de quelques minutes juste avant le témoignage. Quelques questions peuvent en effet être posées pour introduire la séance et appréhender l'ambiance générale de la classe vis-à-vis sur du fait d'entendre le témoignage d'un rescapé :

- Pour quelles raisons as-tu envie d'entendre le témoignage d'un rescapé ?
- Selon toi, quelles sont les motivations qui peuvent amener un rescapé à témoigner ?
- À ton avis, quelles peuvent être les apports d'un témoignage sur la compréhension de l'événement ?

Si vous le souhaitez, vous pouvez éventuellement vous servir de ces deux dernières questions pour donner une intention de visionnement aux élèves tout en précisant vos objectifs pédagogiques liées aux programmes scolaires. Il est envisageable de demander aux élèves de répondre individuellement à ces questions par écrit ou collectivement en petits groupes de réflexion ou encore en grand groupe.

Le témoignage filmé de Yvonne Buhikare ainsi que la retranscription écrite de son témoignage sont disponibles en intégralité sur demande adressée à l'adresse mail suivante :

[contact@enseigner-temoigner.org](mailto:contact@enseigner-temoigner.org).

Sa biographie est disponible dans ce livret pédagogique (**Fiche n° 2**) et peut être distribué aux élèves avant ou après le témoignage selon votre orientation pédagogique.

Vous pouvez choisir de visionner le témoignage dans son intégralité et/ou d'étudier une sélection de cinq extraits en prenant appui sur la fiche pédagogique présentée dans ce livret (**Fiche n° 3**).

## 3. La réception du témoignage

Dans le prolongement du témoignage en classe, vous pouvez proposer un travail en classe ou un devoir-maison (**Fiche n° 4**) à vos élèves en prenant appui sur le témoignage de Yvonne Buhikare et sur votre séquence pédagogique qui aura permis d'appréhender le contexte historique de l'événement. L'objectif est de restituer le témoignage dans la chronologie du génocide, afin de montrer son apport et sa singularité. Ce travail permettra de lier à la petite histoire à la grande Histoire.

Parallèlement, un temps de dialogue peut être retenu avec les élèves en classe quelques jours après le témoignage. Il pourra permettre de récolter leurs impressions : sentiments verbalisés et listés des élèves vis-à-vis du témoignage ; attitude et réactions du témoin ; éléments/événements clés du témoignage retenus par les élèves, etc). Dans le prolongement de ce temps de dialogue, une création artistique peut être associée au témoignage. Elle sera pensée avec les élèves : le choix du thème et du support pourra se faire comme un projet de classe, de groupe, ou individuel.

À la suite du témoignage, la réalisation d'une œuvre artistique apparaît comme une étape pertinente. En effet, il s'agit d'utiliser la création artistique (manuelle, orale, écrite) pour fixer les émotions, le ressenti, les éléments clés retenus par les élèves. Elle apparaît comme une étape importante de digestion, en quelque sorte, de la parole testimoniale.

1 [Les Programmes scolaires \(enseigner-temoigner.org\)](http://enseigner-temoigner.org)

2 [Les Ressources utiles \(enseigner-temoigner.org\)](http://enseigner-temoigner.org)

---

# FICHE N°1

---



## GÉNOCIDÉ PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSI AU RWANDA EN 1994 CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

Avant la colonisation, le Rwanda était l'un des principaux royaumes de la région des Grands Lacs. La société rwandaise était structurée autour du *Mwami* (roi) et composée de trois groupes sociaux : les Tutsi qui vivaient de l'élevage, les Hutu qui vivaient de l'agriculture, et les Twa qui vivaient de la chasse, de la cueillette, et de l'artisanat. Ces groupes n'étaient pas immuables et les mobilités sociales entre ces groupes existaient à l'exception de la royauté réservée au lignage tutsi. Tous partageaient néanmoins la même langue, les mêmes croyances ainsi qu'une histoire et une culture commune.

**1897** : L'Allemagne impose son protectorat au Rwanda

**1900** : Les Pères Blancs rattachés à la Société des Missionnaires d'Afrique fondent la première mission catholique à Save situé tout proche de Butare (Huye) dans le sud du pays.

**1922** : A l'issue de la Première Guerre Mondiale, l'Allemagne perd le territoire du Rwanda qui est désormais attribué aux occupants belges. En se basant sur une idéologie raciale dite « hamitique », la colonisation belge applique au Rwanda un schéma théorique qui fait des Tutsi une race métissée supérieure et venue d'ailleurs tandis que les Hutu sont considérés comme les autochtones du pays. Les groupes sociaux préexistants sont ethnicisés et deviennent immuables. C'est ainsi que la politique coloniale belge conduit à la racialisation du rapport social entre Hutu et Tutsi.

**1925** : Un décret belge réorganise la société rwandaise de façon inégale. Les chefferies des pâturages, des terres et de l'armée sont désormais uniquement attribuées à des Tutsi du fait de leur prétendue supériorité raciale défendue par les colons belges. A cette période, ils font le choix de s'appuyer sur le roi Musinga et sur la minorité tutsi, proche de la monarchie traditionnelle rwandaise, jugée plus apte à diriger, dans le but d'appuyer leur domination sur le territoire du Rwanda.

Dans ce contexte, la majorité hutu se trouve dirigée par une minorité tutsi dans le cadre de la monarchie conservée et soutenue par le pouvoir colonial. Il se forme une élite tutsi associée au pouvoir et une élite hutu infériorisée, discriminée et frustrée. Cette différenciation exacerbe encore davantage les tensions au sein et la population rwandaise.

**1931** : Les pratiques ségrégatives et discriminatoire sont symbolisées par la création d'une carte d'identité mentionnant l'ethnie Hutu, Tutsi ou Twa. À cette même période, le *mwami* Musinga affirme son hostilité vis-à-vis de l'évangélisation opérée par les Pères Blancs. Il est destitué puis exilé par les autorités belges avant d'être remplacé par son fils, le roi Mutara.

**1957** : Un mouvement d'opposition à la domination Tutsi se développe peu à peu chez les Hutu. Il trouve son expression dans la publication du Manifeste des Bahutu qui radicalise les relations Hutu et Tutsi et s'oppose au monopole à la fois économique, social, culturel et politique des Tutsi. Cette même année, Grégoire Kayibanda fonde le « Mouvement social Muhutu » dont les valeurs sont basées sur le contenu du Manifeste des Bahutu.

Parallèlement, les années 1950 s'inscrivent dans un contexte d'après-guerre marqué par la montée des mouvements d'émancipation et de décolonisations. Particulièrement réceptive à la contestation de la domination coloniale, l'élite tutsi perd le soutien des colons belges qui profite désormais aux Hutu numériquement majoritaires.

**25 JUILLET 1959** : Mort du roi Mutara qui est remplacé par son demi-frère, le roi Kigeli.

**1959** : Début de la « Révolution sociale hutu » qui vise à renverser la domination tutsi. Dirigé par Grégoire Kayibanda, ce mouvement de remise en question est incarné par le Parmehutu (Parti du mouvement pour l'émancipation des Bahutu) qui s'affirme radicalement anti-tutsi. Les premiers massacres de Tutsi sont perpétrés dès le 1er novembre 1959 (Toussaint Rwandaise) et s'accompagnent de nombreux actes criminels dont des emprisonnements, pillages, et incendies. Des milliers de Tutsi fuient les persécutions vers les pays voisins notamment au Burundi et en Ouganda.

**1961** : La monarchie est abolie et remplacée, par référendum et avec l'accord de la tutelle belge, par la Première République. Le roi Kigeli part en exil en Tanzanie. Grégoire Kayibanda devient président de la République et continue de promouvoir une politique d'exclusion des Tutsi.

**1ER JUILLET 1962** : Indépendance du Rwanda et désengagement de la Belgique.

**1963** : Depuis le sud du pays, des exilés tentent des incursions qui aboutissent à une répression sévère du gouvernement à l'égard des « Tutsi de l'intérieur ». Cette répression se traduit notamment par des massacres perpétrés dans la région de Gikongoro.

**1973** : Coup d'Etat du général Juvénal Habyarimana qui renverse le gouvernement du Président Kayibanda. C'est le début de la Deuxième République qui perpétue la discrimination et la haine anti-tutsi. Des quotas ethniques sont appliqués à tous les domaines de la vie publique. Les massacres continuent d'être perpétrés contre les Tutsi au Rwanda.

**1975** : Juvénal Habyarimana crée un parti unique : le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND) fermement opposé au retour des exilés rwandais qui ont fui le pays à la suite des persécutions et massacres perpétrés dès 1959.

En tant qu'ancienne colonie belge, le Rwanda est considéré par la France comme un allié stratégique qui doit lui permettre d'étendre sa zone d'influence francophone en plein cœur du continent africain tout proche de l'Ouganda et la Tanzanie anglophones.

Un accord d'assistance militaire est signé entre la France et le Rwanda. Dans ce cadre, des instructeurs militaires français participent à l'organisation et la formation de la gendarmerie rwandaise. Il est cependant exclu que ces instructeurs participent à des opérations de guerre ou de rétablissement de l'ordre sur le territoire rwandais.

**1987** : Création du Front patriotique rwandais (FPR), un parti politique fondé en Ouganda par des exilés et descendants d'exilés qui revendiquent leur droit de retour au pays. L'Armée patriotique rwandaise (APR) constitue la branche armée du FPR.

**1990** : Suite au refus catégorique du gouvernement pour le retour des exilés, le FPR fait le choix d'un retour par la force. Le pays entre en guerre dès le 1er octobre 1990. Les Forces Armées Rwandaises (FAR) affrontent les forces armées du Front Patriotique Rwandais (FPR) qui pénètre sur le sol rwandais depuis l'Ouganda. Les FAR parviennent à stopper leur progression notamment grâce à l'aide des troupes belges, zairoises et françaises (opération Noroit). Fred Rwigema est alors aux commandes du FPR. Il est tué pendant l'offensive d'octobre 1990 et remplacé par Paul Kagame, l'actuel président du Rwanda.

Dans ce contexte, l'extrémisme anti-tutsi se renforce et des milliers de « Tutsi de l'intérieur » sont emprisonnés et accusés d'être les complices du FPR.

Dès 1990, l'idéologie anti-tutsi est véhiculée par les médias. L'hebdomadaire *Kangura* publie les *Dix commandements du Muhutu*, un texte fondateur de la propagande génocidaire appelant à considérer chaque Tutsi comme un ennemi de l'intérieur et un espion du FPR. Dans ce contexte de montée de la haine, de nouveaux massacres dont notamment celui des Bagogwe (1991) ou encore celui du Bugesera (1992) sont perpétrés et justifiés par les attaques du FPR.

**1992** : Création de la Coalition pour la Défense de la République (CDR) dirigée par Jean Bosco Barayagwiza qui fédère notamment une partie extrémiste du MRND et s'associe aux jeunes milices *Interahamwe* rattachées au MRND. L'idéologie anti-tutsi est alors qualifiée de Hutu Power.

**1993** : Création de la Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTLM) qui travaille à la stigmatisation des Tutsi à travers rumeurs, messages de haine et chants populaires. Les mots *inyenzi* (cafard) et *inzoka* (serpent) sont employés quotidiennement pour désigner les Tutsi.

Progressivement, un mouvement de protestation et d'opposition démocratique se met en place. En réaction à ce soulèvement populaire et pour donner des gages à la communauté internationale, le régime du président Habyarimana restaure le multipartisme en 1991, met en place un gouvernement de transition en 1992 et engage des négociations avec le FPR en 1992.

**4 AOÛT 1993** : Dans le prolongement de ces mesures, les accords de paix d'Arusha (Tanzanie) sont signés le 4 août 1993 entre le président Habyarimana, les partis d'opposition démocratique, et le FPR.

Ces accords prévoient le partage du pouvoir et la fusion des armées. Dans ce contexte, Agathe Uwilingiyimana membre du Mouvement Démocratique Républicain (MDR), devient Première Ministre à partir du 18 juillet 1993.

**5 OCTOBRE 1993** : L'ONU crée la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR) sous la direction du général canadien Roméo Dallaire (2500 hommes) dont le but est de s'assurer de la mise en place des accords d'Arusha. Le président Habyarimana retarde cependant l'application de ces accords sous la pression des extrémistes.

**6 AVRIL 1994** : L'avion du Président Hutu Juvénal Habyarimana est la cible d'un attentat dans la soirée du 6 avril 1994. Les Tutsi sont immédiatement désignés responsables de cet assassinat. Sur les ondes de la RTLM, l'appel à la vengeance est lancé et les massacres débutent.

**8-14 AVRIL 1994** : Lancement de l'opération militaire française Amaryllis pour évacuer les ressortissants français et étrangers à la suite de l'attentat. Les troupes françaises n'interviennent pas pour mettre fin aux massacres en cours. Parallèlement, la MINUAR fait le choix de quitter l'école technique de Kicukiro où s'étaient réfugiés des Tutsi menacés. Le Conseil de sécurité des Nations Unies réduit l'effectif de la MINUAR qui passe de 2500 hommes à 270 hommes.

**1994** : Dès la nuit du 06 au 07 avril, les tueurs exécutent les premières victimes Tutsi. Des barrières sont dressées afin de contrôler les cartes d'identité. Les opposants au régime sont rapidement assassinés dont la Première Ministre hutu Agathe Uwilingiyimana qui aurait dû succéder à Juvénal Habyarimana selon ce que prévoit la Constitution. Les dix Casques bleus chargés de sa protection sont également assassinés.

L'assassinat des figures de l'opposition démocratique permet aux extrémistes de s'emparer de l'appareil d'Etat. Le Gouvernement Intérimaire Rwandais (GIR) se met en place. Il est présidé par deux extrémistes du Hutu Power : Théodore Sindikubwabo (MRND) et par son Premier Ministre Jean Kambanda (MDR). Le colonel Bagosora incarne désormais la principale autorité militaire du pays. Ensemble, ils orchestrent les massacres dans une logique génocidaire avec la mobilisation de l'armée et des milices. L'idéologie raciste et la diabolisation du FPR sont alors mobilisées pour entraîner également la population civile à « travailler » aux massacres des Tutsi.

Pendant le génocide, les meurtres sont commis par armes automatiques, grenades, armes blanches (machettes, gourdins cloutés). Cette variété d'armes renvoie directement à la diversité des acteurs mobilisés dans la traque et le massacre des Tutsi pendant le génocide. L'extermination planifiée est facilitée par le regroupement des personnes menacées dans les églises, les écoles et hôpitaux considérés comme des lieux de refuge. Ils se révéleront être les plus grands lieux de massacre.

Les actes de tortures, de mutilations et d'humiliations sont nombreuses parmi lesquelles la profanation des corps, la mise en esclavage, parfois sexuel ou encore l'obligation d'assister à la mise à mort de proches. Le viol avec transmission explicite du virus du sida est massif.

Sur le million de victimes, les deux tiers des victimes sont abattus pendant les cinq premières semaines du génocide qui durera 100 jours.

**22 JUIN 1994** : La France déclenche l'opération Turquoise sous l'égide des Nations Unies dans le but affiché de protéger les populations civiles. En réalité, la zone humanitaire profite aux génocidaires qui peuvent fuir vers le Congo RDC. La mission prend fin le 22 juillet puis est relayée par la MINUAR 2.

**JUILLET 1994** : Le génocide prend fin avec la victoire militaire du FPR le 4 juillet 1994. Le pays est alors ravagé. Des dizaines de milliers de personnes sont sur les routes de l'exil. Des dizaines de milliers de corps sont abandonnés sur les lieux de massacres. L'ensemble de la région sera durablement déstabilisé par l'onde de choc social, politique et militaire du génocide.

Un nouveau gouvernement est formé et présidé par Pasteur Bizimungu le 19 juillet 1994.

**8 NOVEMBRE 1994 – 31 DÉCEMBRE 2015** : Le Conseil de sécurité des Nations Unies crée le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour retrouver et poursuivre les principaux responsables du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994. Le premier jugement rendu par cette juridiction concerne Jean-Paul Akavezu, ancien bourgmestre de la commune de Taba, qui fut condamné à perpétuité pour son implication dans le génocide.

**2000** : Démission de Pasteur Bizimungu le 23 mars 2000. En tant que vice-président, Paul Kagame lui succède et devient président par intérim. Il est élu président de la République le 17 avril 2000.

**2007** : Abolition de la peine de mort au Rwanda

**ENTRE 2005 ET 2012** : Environ 1 million de personnes sont jugées par les juridictions *Gacaca*. Au-delà des punitions infligées, l'objectif de « refaire société » entre travail de mémoire et justice.

**26 MARS 2021** : Une commission d'historiens français, réunie autour de Vincent Duclert, remet au président Macron un rapport de 1200 pages sur le rôle de la France au Rwanda entre 1990 et 1994.

**SEPTEMBRE 2023** : Les sites mémoriaux de Gisozi, Murambi, Bisesero et Nyamata sont officiellement inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en reconnaissance de leur rôle de mémoire, de réconciliation nationale et de transmission aux nouvelles générations.

---

## FICHE N°2

---



### BIOGRAPHIE DE YVONNE BUHIKARE

Yvonne Buhikare est née le 3 janvier 1970 à Rukara (Nyawera), dans l'est du Rwanda. Elle est âgée de vingt-quatre ans quand le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda débute en avril 1994.

Dès 1959, les premiers massacres sont perpétrés contre les Tutsi. Des membres de sa famille maternelle dont ses grands-parents et sa tante fuient alors les persécutions et se réfugient au Burundi tandis que ses grands-parents paternel trouvent refuge en Tanzanie et en Ouganda, pays limitrophes du Rwanda. Yvonne grandie sans la présence de certains membres de sa famille.

Dès l'enfance, à l'école, on lui demande de déclarer son ethnité. Les enfants tutsi sont ainsi nettement identifiés, discriminés et parfois maltraités par les enseignants et enfants hutu.

Dans les années 90, dans un contexte de guerre civile, le père de Yvonne est emprisonné en tant que présumé complice du Front Patriotique Rwandais (FPR). Après plusieurs mois de maltraitance, le père de Yvonne fini par être libéré mais meurt en juillet 1991, trois mois après sa sortie, des suites de cet emprisonnement.

Après le décès de son père, la fratrie des dix enfants est séparée et deux de ses sœurs sont envoyés auprès de la famille maternelle au Burundi tandis que Yvonne reste au Rwanda.

Lorsque le génocide commence en avril 1994, pendant les vacances de Pâques, Yvonne se trouve chez sa sœur à Kigali avec ses deux frères. Le matin du 7 avril 1994, elle est réveillée par son beau-frère qui lui annonce que l'avion du président Habyarimana a été abattu.

La fuite est alors rendue impossible par la présence de barrières mises en place par les miliciens autour de leur maison. Un ami de la famille vient cependant apporter son aide et Yvonne est caché chez le voisinage. Le lendemain, elle est reconduite dans la maison de sa sœur par des miliciens.

Dans la nuit du 8 au 9 avril 1994, des miliciens armés pénètrent dans la maison et dépouillent toute la famille de son argent et de ses objets de valeurs avant de repartir.

Le 9 avril 1994, la Garde Présidentielle se présente au domicile et demande à tout le monde de se regrouper au salon. Toute la famille est fusillée sur place. Par instinct de survie, Yvonne se couche au sol. La balle qui lui était destiné atteint sa nuque mais ressort par le flanc. Elle est vivante.

Yvonne se retrouve alors seule. A la nuit tombée, elle commet l'erreur d'allumer et provoque le retour des miliciens. En entendant leurs pas, Yvonne reprend sa place au milieu des corps de sa famille et parvient à se faire passer pour morte. Après le départ des miliciens, Yvonne remarque la présence d'un ami de la famille dans la maison. Elle l'interpelle mais il menace alors de la tuer. Elle parvient à le dissuader en lui indiquant la cachette de certains objets de valeurs. Une fois les biens pillés, il quitte les lieux en criant : « Tantine, est vivante, il y a une survivante là-dedans » ce qui provoque le retour des miliciens. Une fois encore, elle parvient à se faire passer pour morte.

Après le départ des miliciens, Yvonne tente de trouver de l'aide chez plusieurs voisines qui lui refuse protection. Elle est orientée vers une école où elle trouve refuge auprès d'autres familles tutsi.

Se sentant en danger, elle quitte les lieux pour se réfugier dans un buisson. Blessée par balle, elle perd beaucoup d'énergie et craint de mourir dans l'indifférence. Elle pense alors que les massacres ne concernent que son quartier et décide de se rendre chez la cousine de sa mère. Sur son chemin, elle découvre de nombreux corps et prend progressivement conscience de l'ampleur du massacre.

Sa progression est une nouvelle fois stoppée par la présence de miliciens qui ambitionnent d'aller la tuer dans une fosse commune. En chemin, elle croise un commerçant qu'elle reconnaît et qui lui sauve la vie en lui permettant d'échapper aux tueurs. Elle est alors confiée à une famille musulmane et en particulier au père de famille, Hassan. Elle rencontre David, un jeune homme d'environ onze ans accueilli lui aussi par la famille d'Hassan.

Elle reprend des forces progressivement et reste avec Hassan jusqu'au 25 mai 1994 qui correspond au moment où le FPR prend le contrôle de l'aéroport international. A cette même période, elle apprend par la radio Muhabura du FPR que toute sa famille a été assassinée dans son village natale.

Avec l'avancée du FPR, Hassan et sa famille quittent Kigali pour Gitarama où vivent ses parents afin de mettre femme et enfant à l'abri. David et Yvonne resteront dans la maison de Hassan jusqu'au 28 juin, date à laquelle des miliciens les trouvent. Yvonne est de nouveau blessée dans le bas du dos par une flèche mais ils ont tous deux la vie sauve grâce à l'intervention d'un milicien.

Pendant plusieurs jours, ils entendent de nombreux échanges de tirs et suivant la progression des combats grâce à la radio qu'ils écoutent quotidiennement. Le 4 juillet 1994, la radio annonce que le FPR est en train d'encercler Kigali et que les génocidaires sont en fuite. David et Yvonne sont mis à l'abri par le FPR dans un camp de rescapés tutsi. Dans ce camp, elle apprend que sa maison a été détruite.

Yvonne écrit une lettre à ses sœurs au Burundi pour leur dire qu'elle est vivante. Le jour des retrouvailles, Yvonne raconte toute son histoire et s'autorise enfin à pleurer avec le soutien de sa famille. Elle retourne ensuite dans son village pour aller enterrer le corps des siens dignement.

Après le génocide, elle reprend ses études et obtient son diplôme d'infirmière. A cette période, le corps médical est particulièrement mobilisé dans la reconstruction du pays.

Yvonne parvient, en partie, à faire son deuil grâce à sa participation aux Gacaca où elle apprend, au fil des auditions, comment sont morts tous les siens.

Elle se marie et devient mère de deux enfants.

# FICHE N°3



## ANALYSE D'EXTRAITS DU TÉMOIGNAGE DE YVONNE BUHIKARE

Titre de l'**EXTRAIT N°1** : .....

**TIMECODE : 00:01:24 - 00:01:58**

« Tu peux mettre la photo de ma naissance. C'est la seule photo que j'ai eu de ma jeunesse donc voilà. Là j'étais née. Voilà mes deux grandes sœurs et mon grand frère. Et là le petit bout que vous voyez avec le petit nez qui sort c'était moi. J'ai été très contente de retrouver cette photo. Je l'adore parce que c'est ma marraine qui l'a eu. Ma marraine qui est en même temps la petite sœur de ma mère. Quand elle me l'a donné, j'étais tellement contente. »

**DOCUMENT N°1 : Extrait de la Convention pour la prévention et la répression de crime de génocide - Premier traité sur les droits humains adopté par l'Assemblée générale des Nations Unis le 09/12/1948**

**Article premier**

Les Parties contractantes confirment que le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime du droit des gens, qu'elles s'engagent à prévenir et à punir.

**Article II**

Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

**Article III**

Seront punis les actes suivants :

- a) Le génocide ; b) L'entente en vue de commettre le génocide ; c) L'incitation directe et publique à commettre le génocide ; d) La tentative de génocide ; e) La complicité dans le génocide.

a) À partir de ces deux documents, montrez que cet événement historique correspond à un génocide.

.....

.....

.....

.....

b) Dans un contexte de génocide, quel peut être le rôle et l'apport des photographies de famille ?

.....

.....

.....

.....

c) Donnez un titre à cet extrait.



# ANALYSE D'EXTRAIT AVANT LE GÉNOCIDE

Titre de l'EXTRAIT N°2 : .....

**TIMECODE : 00:05:04 - 00:07:00**

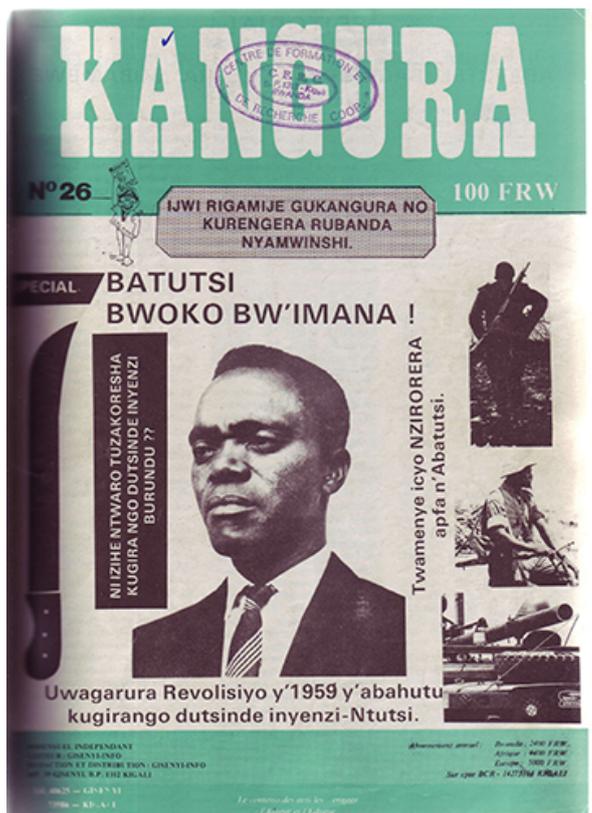
«Et en 1990, je vous ai dit qu'avec les indépendances, beaucoup de Tutsi se sont réfugiés dans les pays limitrophes : sud, est, ouest du pays. Et même ils sont partis beaucoup plus loin même en Europe. Et donc dans les années 1990, ils ont voulu rentrer dans le pays et le pouvoir en place à cette époque ils n'ont pas voulu accepter qu'ils rentrent normalement. Et donc eux ils étaient nombreux dans les pays limitrophes. Ils se sont organisés et monter en rébellion.

Et donc ils ont attaqué le pays. Quand ils ont attaqué pour réclamer qu'ils puissent rentrer dans le pays, quand ils ont attaqué le pays, le pouvoir en place a dit ... Ils ont commencé d'abord par exterminer à petit feu les Tutsi. Ils ont commencé par les intellectuelles, ils ont mis en prison tous les intellectuels Tutsi en les accusant d'être des témoins ou collaborateurs de la rébellion du FPR. FPR c'est la partie des rebellions. Donc mon père a été mis en prison pendant cette période.

[...]

Je n'étais pas dedans mais on nous raconte on leur donnait à manger ou à boire dans leurs chaussures. On disait vous enlevez vos chaussures, on vous met à boire ou à manger. Donc vous vous rendez compte comment c'était terrible. Ou alors ils amenaient leurs mains comme ça et ils mettaient de la nourriture dedans. Donc c'était horrible. Mon père est sorti de prison en avril, je me rappelle parce que c'était pendant les vacances et il est mort des suites de cet emprisonnement en juillet. Quand il est sorti de la prison et qu'on l'a vu, on s'est mis à pleurer. Il avait été maltraité. Il ne nous a pas raconté ce qui s'est passé mais j'imagine ce qui s'est passé. Et la culture rwandaise faisait que même aujourd'hui fait que on protège tellement les enfants qu'on ne leur dit pas toute la vérité. C'est à travers la communication des grandes personnes que les informations pouvaient tomber dans nos oreilles donc c'était comme ça que j'ai appris qu'il a été maltraité en prison et il est décédé en 1991. »

**DOCUMENT N°2 : Page de couverture ouvertement anti-tutsi de le revue extrémiste Kangura dirigée par Hassan Ngeze - Numéro 26, novembre 1991 - Traduction : « Tutsi : Race des Dieux ; Quelles armes allons-nous utiliser pour tuer tous ces cafards pour toujours ? »**



a) En vous appuyant sur cet extrait et ce document, donnez la définition du processus de « déshumanisation » des Tutsi mis en place bien avant le génocide.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

b) Pourquoi peut-on parler de propagande ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

c) Donnez un titre à cet extrait



## ANALYSE D'EXTRAITS PENDANT LE GÉNOCIDE

Titre de l'EXTRAIT N°3 : .....

**TIMECODE : 00:26:40 – 00:30:35**

« Donc je suis restée là, seule, toute ma famille venait de mourir. Je regardais les corps, j'habillais les corps parce que ceux qui étaient comme ça, vous voyez quand on meurt dans des conditions atroces, et je commençais à ... je me posais la question qu'est ce qui va se passer ? Comment je vais faire pour les enterrer ? C'était ça les questions qui étaient dans ma tête. Donc je suis restée là. Et la nuit n'a pas tardé à tomber. Je vous ai dit que chez nous la nuit tombe vite. Quand il faisait nuit noire, j'ai fait la bêtise d'allumer la lumière du salon. Et donc les gens qui étaient à l'extérieur, je vous avais dit qu'il y avait une barrière à côté de la maison. Et donc les gens qui étaient à la barrière « ah il y a une personne vivante dans la maison, on ne les a pas tous tués »

Donc ils sont revenus et quand j'ai entendu leurs pas, j'ai repris ma place au milieu des corps et de ma famille. Je me suis allongée, ils sont venus, ils ont tapoté tous les corps et puis un chef, en tout ça j'ai entendu une voix peut être un chef qui a dit « non tout le monde est mort ». Pourtant ils m'ont touché, ils m'ont fait même mal au niveau de ma blessure. Ils ont dit : « Non, sortez tout le monde est mort ». Ils sont partis. Je suis restée là. J'ai eu peur, je me suis dit je ne savais pas quoi faire de toutes les façons. Et vers quelques minutes après, ils sont revenus, ils ont commencé à piller. Ils ont pris tout ce qui était dans la maison.

[...]

J'ai entendu quelqu'un qui venait et j'ai reconnu la personne parce que c'était un ami, une connaissance qui s'appelait Kisito qui était un ami, un voisin ami qui venait de temps en temps chez mon beau-frère. Donc j'ai vu qu'il était seul, que je le connaissais, j'ai cru qu'il pouvait me venir en aide. Donc quand il est passé à côté de moi, avec min petit pied, je l'ai touché. Il s'est retourné, il a eu peur, il s'est retourné et je lui ai dit « Kisito, je suis encore en vie » Mais je n'ai pas eu le temps de finir et il m'a dit « Ah Tantine, tu n'es pas morte, je vais t'achever » Il prend l'épée, il avait l'épée là, il prend l'épée pour venir m'achever. Je lui dis non Kisito s'il te plait je vais te donner la télévision qu'on avait caché avant leur arrivée, on avait essayé de cacher les choses. Je vais te donner la télévision que mon beau-frère cachait. Il me dit « Montre-moi où est la télévision ». Puis je lui ai montré là où était la télévision. « Donne moi la clé de l'armoire ». Je savais où était la clé, je lui dis « Prends la clé dans le tiroir ». Il a pris la clé, il a ouvert. Il a pris la télé et il est parti. Derrière, je l'entendais dire « Il y a une vivante, Tantine est vivante, Tantine est vivante » »

a) À partir de vos connaissances et l'extrait précédent, montrez comment le processus génocidaire rompt les liens de voisinage ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

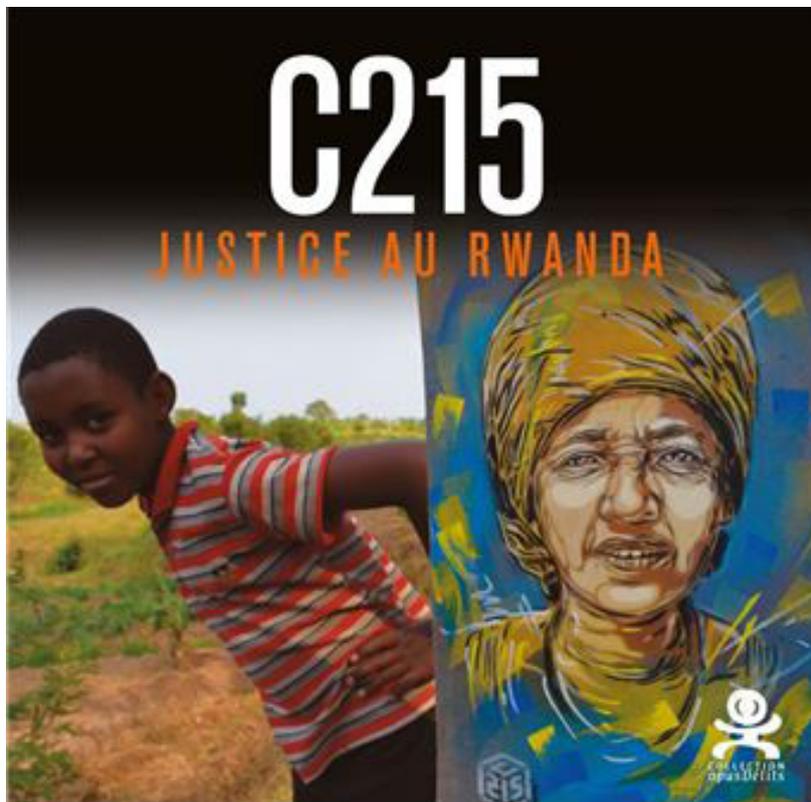
b) Donnez un titre à cet extrait

**Titre de l'EXTRAIT N°4 :** .....

**TIMECODE : 00:50:38 - 00:52:00**

« Il m'a conduit dans sa maison et quand je suis arrivé chez lui donc sa femme, il a appelé sa femme. Dans sa maison il y avait lui, sa femme. Ils avaient un bébé de neuf mois et il y avait aussi un jeune garçon qu'il protégeait aussi. Un jeune garçon de douze-onze ans qu'il avait pris aussi, qu'il protégeait. Donc ils sont venus vers moi ils ont dit chauffez de l'eau vite on va la laver. Ils m'ont lavé. J'avais du sang partout et des herbes partout parce que j'avais dormi dans un petit buisson donc ils m'ont lavé. Il a découvert. J'ai eu la chance parce que c'était un assistant médical, qu'il a vu tous les plaies que j'avais donc ils m'ont mis dans un beau lit avec de beaux draps. Ils m'ont soigné d'abord je ne pouvais pas manger ni boire. Ils prenaient de l'eau, ils mettaient du sel et du sucre et ils me disaient tu bois une cuillère, deux cuillères, trois cuillères et puis ça va aller. Sa femme était à côté de moi et elle me faisait boire. »

**DOCUMENT N°4 :** Page de couverture de l'ouvrage « Justice au Rwanda » - **ABTAN Benjamin, GUEMY Christian (C215), KOUCHNER Bernard, MAMÈRE Noel, MISTINDO Gratien** « Justice au Rwanda », Critères Editions, 2016, 96 p. - C215, pseudonyme de Christian Guémy, est un artiste urbain, pochoiriste français. En 2015, avec l'appui du Comité National de Lutte contre le Génocide (CNLG), il réalise des portraits qui mettent en lumière ces personnes qui ont lutté contre le massacre des Tutsi.



a) Décrivez les actes d'entraide qui ont pu exister pendant le génocide.

.....

.....

.....

b) Que rôle l'art peut-il jouer dans l'histoire et de la mémoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda ?

.....

.....

.....

c) Donnez un titre à cet extrait



# ANALYSE D'EXTRAIT APRÈS LE GÉNOCIDE

Titre de l'EXTRAIT N°5 :

**TIMECODE : 01:21:59 - 01:26:00**

«Et avant de finir peut-être je vais vous raconter comment j'ai encore fait mon deuil. Chaque personne à son expérience, ce que je vais vous raconter, ça ne concerne que moi. Ça ne peut pas concerner toute l'assemblée de tous les rescapés tutsi. Moi, mon deuil je l'ai fait quand j'ai su comment tous les miens sont morts. Et je l'ai su grâce à *gacaca*.

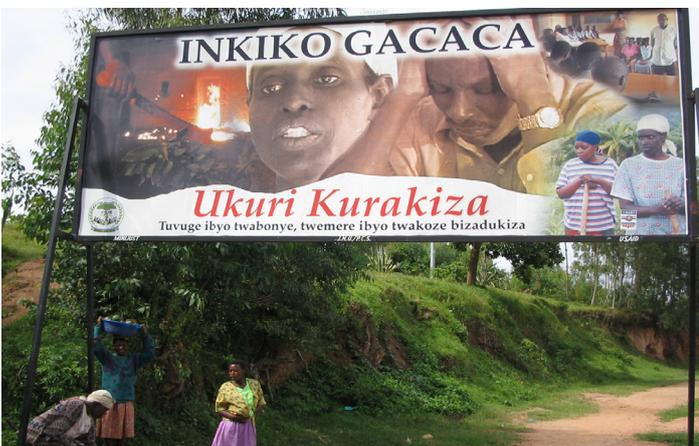
Après le génocide, les prisons du Rwanda ont été débordées par les génocidaires. Imaginez ici en France, on dit 80% des hommes sont impliqués dans une infraction je ne sais pas laquelle on va les mettre en prison. La France ne pourra pas mettre tout ce monde-là en prison. Imaginez le Rwanda qui n'avait même pas un système d'incarcération bien développé, il s'est retrouvé débordé par les prisonniers. Donc ils se sont demandé si le *gacaca* ne pouvait pas résoudre ces problèmes au lieu d'emprisonner les innocents, au moins que au niveau du *gacaca* qu'on puisse savoir qui sont vraiment les vrais coupables du génocide, qu'on puisse les emprisonner.

Moi j'ai eu la chance de participer aux *gacaca* dans mon village. Donc comment ça se passe ? On amenait un prisonnier. On nous disait dans un premier temps ils ont récolté des informations. Tout le monde qui avait de quoi dire sur le génocide, partait donner des informations. Comme moi je n'étais pas dans mon village, je ne pouvais pas aller porter des informations, je n'ai rien vu. Et comme là où j'étais, j'étais invité, je ne connaissais pas les gens. Et même nous ceux qui sont venus nous tuer, c'était des GP, des miliaires bien militaires, je ne pouvais pas savoir si c'était tel ou telle personne qui est venue à la maison. Je n'ai pas donné des informations parce que je n'en avais pas à donner.

Dans mon village, je n'étais pas là donc je n'ai pas participé pour donner des informations. Mais après quand ils ont récolté toutes les informations possibles, ils invitaient prisonnier par prisonnier pour être jugé. Donc moi je suis partie le jour, et on informait les gens que tel jour ce sera telle personne qui va venir. Et quand j'ai su que c'était quelqu'un qui avait participé au massacre de ma famille, je suis partie aux *gacaca*. Et comment ça se passait ? on présentait le prisonnier et on lisait le cahier où il y avait eu des informations. Donc on lui disait « on te reproche que telle date, tu as fait ceci. Telle date, tu as fait cela. Telle date tu étais là. Qu'est-ce que tu dis ? » Et la personne se défendait, soit tu demandais pardon « Oui j'ai vraiment fait » soit tu disais « Non, je n'étais pas » donc ils se défendaient comme ils pouvaient. Et moi j'ai beaucoup apprécié les *gacaca* parce qu'il y avait une innocence et une transparence très nette. Parce que pour le garçon qui j'ai participé à son *gacaca*, il a voulu nier et les gens dans l'assemblée, ils levaient et ils disaient « Non ce jour-là, tu étais-là, je t'ai vu, tu as fait ceci, tu étais avec telle, tel tel personne » Et donc dans les juridictions *gacaca*, j'ai appris toute l'histoire, tout. De comment toute ma famille a été tué donc chaque personne j'ai su où il a été tué et comment il a été tué. Et pour moi ça a été un soulagement. »

## DOCUMENT N°5 : Affiche de présentation des Gacaca à la population rwandaise - @Isabelle Plumat -

Traduction : *Inkiko gacaca* : Tribunaux gacaca | *Ukuri Kurakiza* : La vérité apaise/guérit | *Tuvage ibyo twabonye, twemere ibyo twakoze bizadukiza* : Avouons ce que nous avons vu, acceptons ce que nous avons fait, cela nous libérera



a) Montrez l'enjeu politique qui se joue autour des tribunaux Gacaca, non seulement dans la reconnaissance du génocide mais aussi dans la reconstruction nationale et de soi ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

b) Quel rôle la justice joue-t-elle dans la mémoire du génocide ?

.....  
.....  
.....

c) Donnez un titre à cet extrait

.....

# FICHE N°4

.....



## FICHE DE RESTITUTION

À partir des ressources mises à votre disposition, de vos connaissances sur l'histoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda et de vos propres recherches, contextualisez les éléments biographiques de Yvonne Buhikare dans le tableau suivant :

<b>PÉRIODE</b>	<b>ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES DE YVONNE BUHITARE</b>	<b>CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL</b>
<b>AVANT LE GÉNOCIDE</b>		
<b>1970</b>		
<b>1980</b>		
<b>1990</b>		
<b>1991</b>		
<b>PENDANT LE GÉNOCIDE</b>		
<b>AVRIL 1994</b>		
<b>MAI 1994</b>		
<b>JUIN 1994</b>		
<b>APRÈS LE GÉNOCIDE</b>		
<b>JUILLET 1994</b>		
<b>2005</b>		
<b>2024</b>		